



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 49
Communes de Lanobre et Beaulieu (Cantal)

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 25-0892 du 02 avril 2025, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu les avis favorables des mairies de Beaulieu, Labessette et Lanobre et du Conseil départemental du Puy de Dôme
- Vu la demande de l'entreprise Freyssinet

Considérant que pour effectuer les opérations de rénovation du Pont d'Entraygues, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 49

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 2 juin 2025 et jusqu'au 11 juillet 2025 au soir, la circulation sera fermée sur la RD 49 (PR 31 à 31+100), sur le Pont d'Entraignes.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux.

Article 2 :

A compter du 11 juillet 2025 au soir, la circulation des VL (véhicules n'excédant pas 2,5 m de large et 3m de hauteur) sera possible sur le pont et la circulation des PL (+3,5 tonnes) et des VL hors gabarit restera interdite. Un alternat de circulation géré par feux tricolores sera mis en place de part et d'autre de l'ouvrage avec possibilité d'attente d'une durée n'excédant pas cinq minutes.

La circulation des piétons sera possible sur le trottoir côté aval (à gauche dans le sens des PR croissants)

Le trafic PL (+3,5 tonnes) et des VL hors gabarit sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD72 et 922 dans le Puy-de-dôme.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Freyssinet en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet
- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- M. le Directeur de la Direction Routières d'Aménagement Territorial du Sancy

Date de publication : 28/05/2025

- Mme La Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires du Puy-de-Dôme,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Beaulieu, Lanobre et Labessette
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et du Puy de Dôme

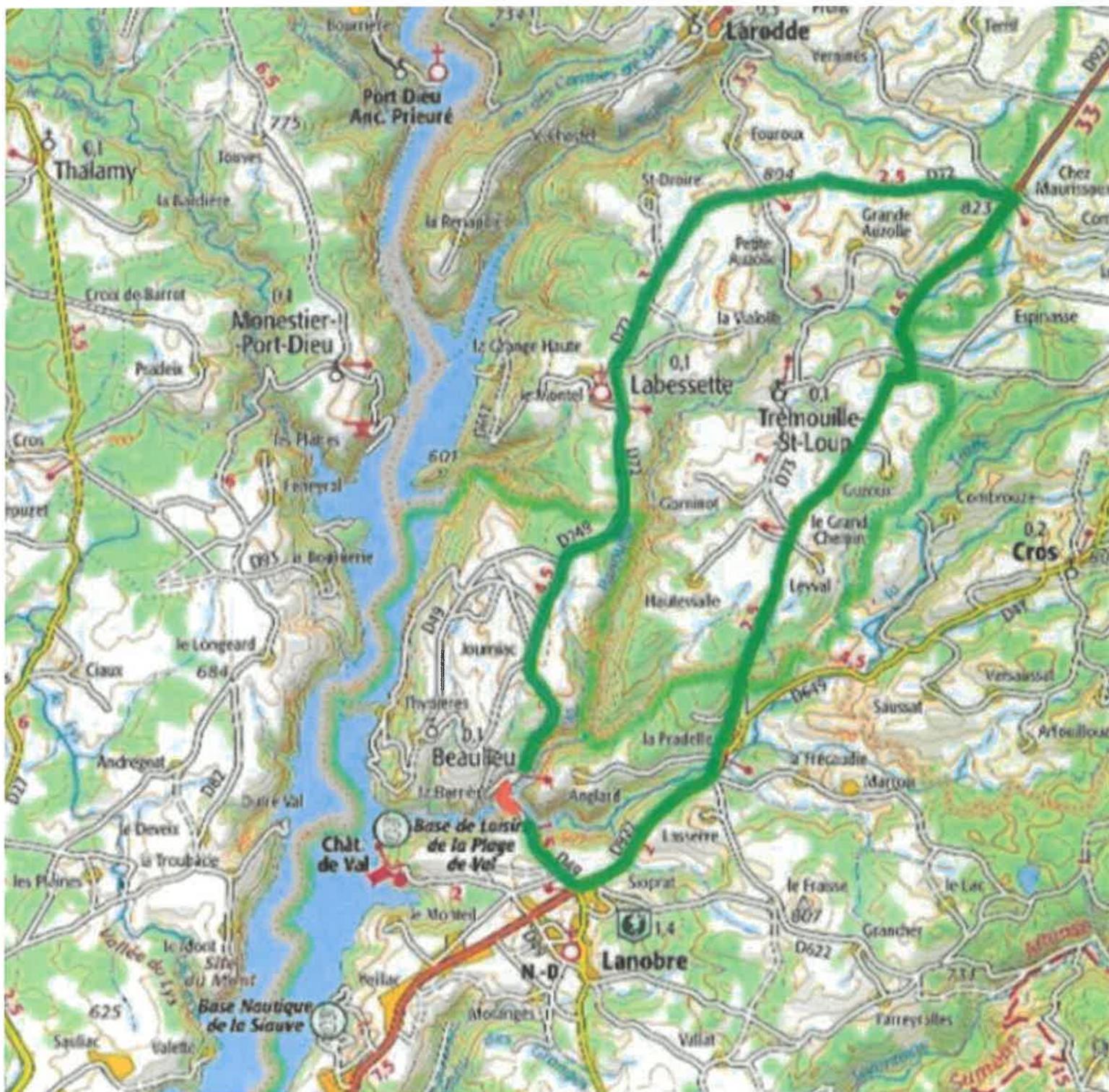
Aurillac le : **28 MAI 2025**

Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal

Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Fabrice Bouscatier

De: Mairie BEAULIEU
Envoyé: lundi 26 mai 2025 11:11
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Suite à votre demande je me permets de vous informer que Monsieur le Maire de Beaulieu Alain VERGNE émet un avis favorable pour la fermeture du 2 juin au 11 juillet 2025

Vous en souhaitant bonne réception

Respectueusement
Secrétariat de Mairie
Martine BOURGEADE

Le : 26 mai 2025 à 06:19 (GMT +02:00)

De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

À : "Mairie Labessette" <mairiedelabessette@gmail.com>, "Mairie LANOBRE" <mairie.lanobre.15@orange.fr>, "Mairie BEAULIEU" <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>, "PEE Sancy" <PEE.Sancy@puy-de-dome.fr>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 juin au 11 juillet 2025, la RD 49 sera fermée à l'ensemble des véhicules, piétons, cyclistes.

Une déviation sera mise en place par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier

Coordonnateur Territorial de Mauriac

Fabrice Bouscatier

De: Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>
Envoyé: lundi 26 mai 2025 10:19
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Re: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,
Avis favorable de la commune de Labessette.
Bonne journée,
Cordialement,
Nathalie FONTAINE
Le Secrétariat
Mairie de Labessette
Tél : 04 73 22 22 34
Horaires d'ouverture :
Lundi de 8h à 12h / 13h à 17h
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Le lun. 26 mai 2025 à 06:18, Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr> a écrit :

Bonjour,

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 juin au 11 juillet 2025, la RD 49 sera fermée à l'ensemble des véhicules, piétons, cyclistes.

Une déviation sera mise en place par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier

Coordonnateur Territorial de Mauriac



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Fabrice Bouscatier

De: Mairie LANOBRE
Envoyé: lundi 26 mai 2025 13:18
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Avis favorable.

Le Maire
Pascal LORENZO

De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : lundi 26 mai 2025 06:19
À : Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; PEE Sancy <PEE.Sancy@puy-de-dome.fr>; 'transports15' <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 juin au 11 juillet 2025, la RD 49 sera fermée à l'ensemble des véhicules, piétons, cyclistes.

Une déviation sera mise en place par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier
Coordonnateur Territorial de Mauriac



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Fabrice Bouscatier

De: PEE Sancy <PEE.Sancy@puy-de-dome.fr>
Envoyé: lundi 26 mai 2025 15:36
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Rép. : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour, avis favorable pour la DRAT Sancy.
Cordialement

Pôle Infrastructure, Aménagement
et Accompagnement des Territoires
Unité Entretien et Exploitation
DRAT SANCY
68rue Fernand FOREST
63150 La BOURBOULE

pee.sancy@puy-de-dome.fr

04.73.81.23.36



<https://www.horizonscirculaires.fr/page/accueil/>

>>> Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr> 26/05/2025 06:18 >>>

Bonjour,

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 juin au 11 juillet 2025, la RD 49 sera fermée à l'ensemble des véhicules, piétons, cyclistes.

Une déviation sera mise en place par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier
Coordonnateur Territorial de Mauriac



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.
Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.